

Groupe scolaire : 1° En principe, la cession de la bande de terrain nécessaire à l'implantation du groupe est possible. Il faudra, dès maintenant, demander à M. Charbonnet d'étudier l'implantation à prévoir.

2° Sur sujet de la peinture des classes, l'accord se fait sur le devis présenté par M. Van Damme. On lui demandera également la réfection de la salle de la cantine.

3° Le mur du préau de l'ancienne école de garçons risque de s'effondrer. Il faudra y remédier d'urgence.

4° M^{lle} Jacottin communique les chiffres concernant les appartements qui seraient à construire pour le logement du personnel enseignant : 4 pièces, appartement au-dessus des classes : 40 000 F ; 2 pièces, appartement dans pavillon séparé : 45 000 F.

5° Le conseil Municipal décide de prendre à sa charge sous forme de subventions aux organismes intéressés, les quêtes qui effectuaient les enfants des écoles.